



Préavis de résiliation de bail réduit à 1 mois

Par **nicolasjambois**, le **01/02/2010** à **13:41**

Bonjour,

Un certificat médical recommande à mon locataire de plus de 60 ans "un environnement calme et serein", sans plus d'explication. L'appartement loué est à priori calme et serein, le locataire ne s'est jamais plaint depuis 4 ans. Est-ce suffisant pour réduire le préavis de départ à 1 mois (au lieu de 3 mois habituellement)

Merci de votre aide éventuelle.